

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATORZE FEVRIER, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Bernadette CAUCHOIS, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Jean-Pierre SAINT-CYR, Gaëlle LICHTLÉ Michel RAYMOND, Guy BRULLAND, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : France-Line VINCENT à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Tifanny RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Patrick CHARRONDIERE à Michel RAYMOND, Myriam CHIKKI à Kévin GAREL, Amina LEGHNIDER à Guy BRULLAND.

**ABSENT(S)** : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2024 14 02 UR SF 014 ZAC CENTRE-OUEST : AVENANT N°9 DE PROLONGATION DU TRAITE DE CONCESSION**

Monsieur Richard SIMMINI, adjoint à l'urbanisme et au foncier rappelle à l'assemblée que la Commune de TREVOUX et la SEMCODA ont signé, le 27 février 1995, un traité de concession d'aménagement au sens de l'article L 300-4 alinéa 2 du code de l'urbanisme, pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Centre Ouest à TREVOUX.

Signé en 2021, un avenant n°8 a prolongé la durée du traité de concession de 3 ans, soit jusqu'au 27 février 2024 pour permettre l'achèvement de la commercialisation (cf. délibération en date du 24 février 2021).

Toutefois, cette dernière période de prolongation a été marquée par une crise immobilière d'une rare intensité, née principalement de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts.

Cette crise a conduit certains prospects pourtant sérieux à renoncer à leur acquisition.

Dans ce contexte particulier et au terme du projet d'avenant n°9, la Commune de TREVOUX et la SEMCODA conviennent de l'absolue nécessité d'une nouvelle prolongation d'une durée de 3 ans supplémentaires pour permettre le parachèvement de la commercialisation.

Ainsi, ce traité expirera à la date du 27 février 2027.

*VU le projet d'avenant joint en annexe,*

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°9 concernant la prorogation pour 3 ans de la durée de validité du traité de concession ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles de pouvoir y être rattachés.

En mairie, le 14 février 2024

Affiché le 16 février 2024

Le Secrétaire de Séance,  
Claude TRASSARD



Pour extrait conforme



Le Maire,  
Marc PÉCHOUX

